

1. Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identificateur du produit : POLY CLEANER™

Code de produit : POLY CLEANER™

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou mélange et utilisations malavisées

Utilisation recommandée : Nettoyant

Restriction d'usage : Ne pas utiliser sur des surfaces de plastique

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Compagnie : Polymères Technologies Inc
6330 boulevard Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
Canada, J2S 9A7
1 866-799-3058

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures (CANUTEC) : 1 888 226-8832

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou mélange

Liquide inflammable – Catégorie 4 Danger d'aspiration – Catégorie 1 Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Irritation de la peau – Catégorie 2

Voir informations toxicologiques, section 11

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÉGULATION (EC) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mot de signalisation : DANGER

Mention(s) de danger

H227	Liquide combustible.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Mention(s) de précaution

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

- P261 Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs et les aérosols.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection pour les yeux et/ou le visage.
- P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation ainsi que toute autre partie du corps qui aurait pu être exposée au produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Mention(s) d'intervention

PARTIE A

- P370+P376 En cas d'incendie : Utiliser un extincteur approprié.
- P301+P310+P331 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers : Poison par voie intraveineuse.

3. Composition / information sur ingrédient(s)

Nom chimique	% (P/P)	Information	
d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diene	10,00 – 30,00	CAS No:	5989-27-5
		CLP classification:	H227 Liquide combustible H304 Peut être fatal si avalé et entre par les voies respiratoires H317 Peut causer une réaction allergique cutanée H315 Provoque une irritation cutanée

La plage de concentration réelle est retenue en tant que secret commercial.

4. Mesures de premier secours

4.1 Description des premiers secours : Contacter immédiatement un centre antipoison, une salle d'urgence ou un médecin si le produit est avalé ou s'il y a une irritation. Les mêmes mesures doivent être appliquées si des types/symptômes de surexposition surviennent pendant ou persistent après l'utilisation. S'assurer que la fiche de données de sécurité est disponible.

Contact avec les yeux : Vérifier et retirer toute lentille de contact. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures.

Consulter un médecin dès que possible.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et de l'eau. Mouiller soigneusement les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Déplacer la personne exposée à l'air frais. Garder cette personne au chaud et allongée. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou ceinture. En cas d'arrêt respiratoire, de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2 Plus importants symptômes et effets, à la fois aigus et retardés : Le travailleur peut développer une hypersensibilité cutanée, des démangeaisons de la peau ainsi que des rougeurs des yeux et de la peau.

Effets (aigus ou retardés) : L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation et une sensibilisation de la peau.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial requis : Pas de traitement spécifique. Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des poisons si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : Les jets d'eau peuvent faciliter la propagation du feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Combustible. Si elles sont chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'inflammation.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre.

5.3 Conseils pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éteindre toutes les sources d'ignition. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone de danger. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Porter un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.1.2 Pour les premiers répondants

Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate en fonction de l'emplacement du produit.

- 6.2 Précautions environnementales :** Éviter la dispersion ou le ruissellement des matériaux déversés et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).
- 6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou s'il est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets.
- 6.4 Référence aux autres sections :**
- Voir la section 1 pour les contacts d'urgence.
- Voir la section 8 pour obtenir de l'information sur les équipements de protection individuelle appropriés.
- Voir la section 13 pour plus d'informations sur les méthodes de traitement des déchets.

7. Manipulation et entreposage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration. Éviter l'exposition - obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins d'être correctement ventilés. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible. Garder ledit récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.
- 7.2 Conditions d'un entreposage sûr :** Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans une zone séparée et approuvée. Entreposer dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Garder ledit récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.
- Incompatibilité :** Agents oxydants forts. Oxydants.
- 7.3 Utilisation finale spécifique :** Non disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1 – Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

Substance	No CAS	Limite d'exposition sur le lieu de travail				Commentaires
d-Limonene. (R)-p-mentha- 1,8-diene	5989-27-5	Limite d'exposition à long terme (période de référence TWA de 8 hres)		Limite d'exposition à court terme (période de référence de 15 min)		Les notations Carc Sen et Sk ne sont pas exhaustives. Des notations ont été appliquées aux substances identifiées dans les directives IOELV.
		ppm	mg/m³	ppm	mg/m³	
		N/D	N/D	N/D	N/D	

2 – Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union

No CAS	Nom courant et synonymes	TWA de 8 hres		Limite d'exposition professionnelle de 15 min (STEL)		Notes
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diene	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

3 – Valeurs limites américaines d'exposition professionnelle

No CAS	Nom courant et synonymes	IDLH NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
			OSHA PEL		California / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH® 2019 TLV®
			ppm	mg/m ³	TWA de 8 heures	Jusqu'à 10 heures	TWA de 8 heures
5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diene	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

IDLH: Immediately Dangerous to Health or Life concentrations

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Permissible Exposure Limits

California / OSHA: California Division of Occupational Safety and Health

REL: Recommended Exposure Limits

ACGIH®: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV®: Threshold Limit Values

8.2 Contrôle de l'exposition : À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle : Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger et de fumer, en allant aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES DE CONTACT; portez plutôt des lunettes de sécurité antiéclaboussures.

Mains : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices.

Voies respiratoires : Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des respirateurs appropriés et certifiés. Utiliser un respirateur à adduction d'air filtré ou à adduction d'air correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité de fonctionnement du respirateur sélectionné.

Autres : Porter en tout temps des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité appropriées.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Couleur : Clair

Odeur : Agrumes

Seuil d'odeur : Non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion / congélation : Non disponible

Point initial d'ébullition / plage d'ébullition : > 178°C (> 352,4°F)

Point de rupture : > 88°C (190,4°F) en coupe fermée

Inflammabilité, dans le cas des solides et des gaz

Limite inférieure d'inflammabilité / explosivité : Non disponible

Limite supérieure d'inflammabilité / explosivité : Non disponible

Température d'auto-inflammation : > 210°C (> 410°F)

Taux d'évaporation : Non disponible

Pression de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : > 1 (air=1)

Densité relative : 0,993kg/L à 20°C (eau=1)

Solubilité : Partiellement dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol / eau : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Viscosité : 13 mm²/s à 40°C

9.2 Autres informations : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions recommandées d'entreposage et de manipulation.
- 10.2 Stabilité chimique :** Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'utilisation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse ou de polymérisation ne se produira dans des conditions normales d'utilisation. Danger d'explosion si le produit est chauffé.
- 10.4 Conditions à éviter :** Éviter les décharges électriques. Tenir à l'écart des sources d'ignition, des flammes nues et des étincelles. Tenir à l'écart des produits incompatibles (voir section 7).
- 10.5 Matériaux incompatibles :** Ce produit peut attaquer certains types de plastique, de caoutchouc et de revêtements.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

ATE _{mix}	Oral	Dermal	Gaz d'inhalation	Vapeurs d'inhalation	Poussières / brouillards d'inhalation
	22000 mg/kg	>5000 mg/kg	N/D	>20 mg/l	>5 mg/l

No	No CAS	Nom courant et synonymes	LD ₅₀ orale mg/kg	LD ₅₀ dermal mg/kg	LC ₅₀ inhalation ppmV 4h - gaz	LC ₅₀ inhalation mg/l 4h - vapeurs	LC ₅₀ inhalation mg/l 4h - poussières-brouillards
1	5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diene	4400	>5000	N/D	>20.00	>5.00

Informations sur les voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et le tractus gastro-intestinal.

Danger d'aspiration	Oui
Corrosion cutanée – irritation cutanée	Oui
Lésions oculaires graves – irritation oculaire grave	N/D
Sensibilisation cutanée	Oui
Sensibilisation respiratoire	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	N/D

No	No CAS	Nom courant et synonymes	IARC	ACGIH	Mutagenicité	Effet sur la reproduction
1	5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diène	3	A4	Les données ne permettent pas une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Les données ne permettent pas une évaluation adéquate des effets sur la reproduction.

Classification des cancers selon le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

- Groupe 1 : cancérigène pour l'être humain.
- Groupe 2A : probablement cancérigène pour l'être humain.
- Groupe 2B : possiblement cancérigène pour l'être humain.
- Groupe 3 : non classable quant à sa cancérigénicité pour l'être humain.
- Groupe 4 : probablement pas cancérigène pour l'être humain.

Classification des cancers selon l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

- Groupe A1 : cancérigène confirmé pour l'être humain.
- Groupe A2 : cancérigène suspecté pour l'être humain.
- Groupe A3 : cancérigène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour l'être humain.
- Groupe A4 : non classable comme cancérigène pour l'être humain.
- Groupe A5 : non suspecté d'être cancérigène pour l'être humain.

12. Informations écologiques

No	No CAS	Nom courant et synonymes	%	12.1 Écotoxicité aquatique	12.2 Persistant	12.3 Bioaccumulation
1	5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diène	10,00 – 30,00	Oui	Non	Non

12.4 Mobilité dans le sol : Non disponible

12.5 Résultats d'évaluation de PBT et de vPvB : Non disponible

12.6 Autres effets indésirables

No	No CAS	Nom courant et synonymes	%	Écotoxicité terrestre	Écotoxicité aquatique à court terme	Écotoxicité aquatique à long terme
1	5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diène	10,00 – 30,00	Aucun effet nocif connu sur l'environnement	Très toxique pour la vie aquatique	Très toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des

déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

14. Information sur le transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	3082			
14.2 Nom d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (p-Mentha-1,8-diene)			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9			
14.4 Groupe d'emballage	III			

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL 73 / 78), et le Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (code IBC) : N/D

14.5 Dangers environnementaux : Oui

ADR: L'identification du polluant marin n'est pas requise pour le transport par voie terrestre.

IMDG: La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5L ou ≤ 5kg.

Exemption pour quantité limitée : 5 L

14.6 Précautions spéciales pour les usagers : Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et du code de l'IBC : Non applicable

15. Informations réglementaires

CANADA

No	No CAS	Nom commun et synonymes	%	DSL	NDSL	NPRI
1	5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diene	10,00 – 30,00	X		X

ÉTATS-UNIS

No	No CAS	Nom commun et synonymes	%	TSCA	PROP-65	RTKHSL
1	5989-27-5	d-Limonene. (R)-p-mentha-1,8-diene	10,00 – 30,00	X		

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

ATE= Acute Toxicity Estimate

CLP= Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]

DMEL= Derived Minimal Effect Level

DNEL= Derived No Effect Level

DSL= Domestic Substances List

EUH statement= CLP-specific Hazard statement

NDSL=Non-Domestic Substances List

NPRI= National Pollutant Release Inventory

PBT= Persistent, Bio-accumulative, and Toxic

PNEC= Predicted No Effect Concentration

PROP-65= Proposition 65 of the Californian OEHHA (Office of Environmental Health Hazard Assessment)

RRN= REACH Registration Number

RTKHSL= Right-To-Know Hazardous Substances List

TSCA= Toxic Substance Control Act

vPvB= Very Persistent and Very Bio-accumulative

Avis au lecteur : Le fabricant déclare par la présente que les informations divulguées dans le présent document sont basées sur des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur la nature et le contenu de ces informations. Le fabricant reproduit intégralement toutes les informations qu'il détient sur le constituant du produit au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des documents contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Par cette fiche technique, le fabricant divulgue tous les dangers potentiels dont il a connaissance et qui pourraient être liés à l'utilisation ou à la manipulation du produit afin de permettre d'apporter les soins et l'utilisation appropriés au produit. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent et une notification est par la présente donnée à l'utilisateur. Par la présente, avis est donné qu'un préjudice peut en découler si ce qui précède n'est pas respecté. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages personnels et/ou matériels, les pertes ou les blessures de quelque nature que ce soit, causés ou pouvant survenir à la suite d'une utilisation ou d'une manipulation erronée, inappropriée, négligente ou abusive du produit ou de ne pas avoir lu les informations contenues dans le présent document.